



**Municipalité des
Îles-de-la-Madeleine**

**MÉMOIRE DE
LA COMMUNAUTÉ MARITIME
DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

**Présenté dans le cadre de la consultation
publique sur le renouvellement de la politique
culturelle du ministère de la Culture et des
Communications du Québec**

Août 2016

Document préparé par la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

26 août 2016

Table des matières

Présentation	4
Réflexion sur les thèmes et principes mis de l'avant	6
La culture dans une perspective de développement durable	6
La responsabilité.....	6
L'innovation, l'ingéniosité.....	7
Le caractère essentiel de la culture	8
L'engagement renouvelé de l'État : accès, équité, participation.....	9
L'affirmation du caractère francophone du Québec.....	9
La reconnaissance et la valorisation des cultures autochtones.....	9
La reconnaissance de la diversité	9
La protection de la liberté d'expression et de la liberté artistique.....	10
Évolution des domaines de la culture et des communications dans un environnement numérique en transformation.....	10
Le rapport du citoyen à la culture : patrimoine, pratiques culturelles, médiation	11
La langue française et la diversité ethnoculturelle.....	11
Le développement culturel des nations autochtones.....	12
L'action internationale et les relations intergouvernementales	12
La gouvernance et le financement	12

Présentation

La première politique adoptée aux Îles-de-la-Madeleine après le regroupement de six municipalités en 2002 fut la Politique culturelle. Depuis, nous avons adopté des plans d'action assortis de budgets à frais partagés entre la Municipalité et le ministère de la Culture et des Communications (MCC). Le tout élaboré de concert avec Arrimage, corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine, qui fait ici office d'organisme mère en matière de culture depuis 1990¹.

D'année en année, ce mode de collaboration entre la Direction régionale du Ministère, Arrimage et la Municipalité a été maintenu et s'est développé. Il s'est encore raffermi avec la fermeture des CRE.

Les responsabilités municipales directes en matière de culture aux Îles-de-la-Madeleine se sont structurées au fil des ans. Elles regroupent entre autres :

- la gestion des ententes bipartites avec le MCC (culture et patrimoine) et le soutien aux organismes reconnus par le MCC et par la Municipalité;
- la gestion d'un réseau de bibliothèques publiques;
- la gestion des interventions sur le site historique de La Grave;
- la gestion d'un projet « Paysage » regroupant divers partenaires du milieu;
- l'organisation d'activités culturelles et de services de proximité avec des partenaires du milieu;
- le pilotage de projets de mise aux normes des équipements culturels municipaux.

Nous pouvons dire qu'avec le MCC et la corporation Arrimage, nous avons réalisé de bonnes et belles choses depuis 2002. Ponctuellement, d'autres ministères se sont joints, comme le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), Tourisme Québec et parfois des fédéraux comme Développement économique Canada (DEC) et Patrimoine Canada.

Nous avons caractérisé tous les cantons de l'archipel pour décoder le mode de peuplement et d'utilisation du territoire, nous avons sauvé de la démolition l'un des plus beaux bâtiments du site historique. Nous y avons aussi enfoui le réseau électrique en partenariat avec Hydro-Québec.

Nous organisons quantité d'activités culturelles gratuites pour tous les publics, nous soutenons l'art actuel, le cirque, les arts de la scène, des événements populaires, nous collaborons régulièrement avec le réseau muséal et avec le centre d'archives régional. Nous sommes à développer un projet « Biblio » en partenariat avec le MCC, la Commission scolaire et le Cégep des Îles.

¹ Nous exprimerons ici les préoccupations de notre administration, à titre d'organisme public. Le mémoire déposé par Arrimage — et que nous endossons entièrement — a été préparé pour rendre compte de la situation vécue par le milieu culturel et les artistes de la région.

Nous avons mis en marche un projet « Paysage » afin de synthétiser nos préoccupations d'ordre patrimonial au sein d'un même canevas de travail et de faciliter un mode d'intervention plus concerté et plus cohérent.

Des éléments de notre patrimoine bâti sont protégés par classement; d'autres, par citation. Des bâtiments cités par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine abritent des entreprises qui comptent parmi les fleurons de notre industrie touristique et leurs propriétaires ont investi des sommes importantes dans leur restauration. Les fonds gérés par le Conseil du patrimoine religieux ont permis la rénovation de deux églises et d'un presbytère datant du 19^e siècle. Le seul bâtiment à valeur patrimoniale que possède la Municipalité est un très vieil aréna de bois, un bâtiment-signature magnifique situé tout près du port de Cap-aux-Meules et que nous tentons depuis des années de faire revivre.

Nous possédons une intéressante collection publique d'œuvres d'art et plusieurs œuvres d'intégration. Nous avons la chance de compter deux sculptures monumentales, celles d'Armand Vaillancourt et de Roger Langevin.

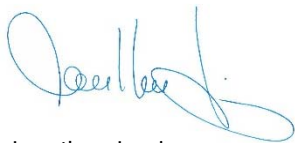
La culture traverse toutes nos politiques (tourisme, famille, aînés, environnement) et fait l'objet de plusieurs points dans notre projet de développement Horizon 2025.

Jusqu'ici, nous sommes parvenus à répondre aux exigences de notre milieu (et de notre temps) en matière d'implication municipale dans le domaine de la culture, et ce, de manière autonome et sans grands moyens.

Pour tout dire, mis à part les deux ententes qui nous lient, nous ne disposons que du Fonds de développement des territoires (financé par le MAMOT) qui est des plus sollicités par les entreprises et organismes du milieu. Bien qu'il joue un rôle important en soutien à des projets d'expansion et de diversification, ce fonds ne peut combler à lui seul tous les besoins de notre communauté dans le domaine culturel.

Enfin, nous avons consolidé deux postes en culture et signé quantité de protocoles d'entente et d'échanges de services avec des partenaires du milieu. Forts de ce travail accompli, fiers d'une mission aussi bien ancrée dans son milieu et aussi largement déployée, nous sommes heureux aujourd'hui de participer à la réflexion et de contribuer à la recherche de solutions pour contrer les difficultés et continuer d'avancer avec énergie et optimisme.

Au nom des citoyens des Îles-de-la-Madeleine, nous vous remercions de nous donner aujourd'hui cette occasion de nous exprimer sur un sujet qui nous interpelle et qui nous anime grandement.



Jonathan Lapierre
Maire et président de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

Réflexion sur les thèmes et principes mis de l'avant

Nous sommes globalement en accord avec les idées et notions qui jalonnent le document de consultation. Cependant, nous souhaitons discuter des notions qui nous inspirent le plus, et en inclure d'autres, qui mériteraient peut-être qu'on s'y attarde davantage.

1

La culture dans une perspective de développement durable

« Cela suppose que la culture soit prise en compte dans toutes les stratégies de développement et que, inversement, le développement culturel soit planifié en se préoccupant des autres dimensions de la société. »

(Cahier de consultation, page 10)

Nous croyons que cet élément devrait figurer comme principe fondateur d'une nouvelle politique culturelle pour le Québec, et non pas être pris comme un thème parmi d'autres.

Avec le projet de loi n° 83 qui reconnaît notre statut de Communauté maritime, nous nous inscrivons résolument dans ce courant de pensée.

Diverses balises nous y mènent : des racines historiques et une mémoire toujours vivante, une culture indissociable de son territoire, une communauté désireuse de participer à la vie moderne, aimant les voyages et en même temps, soucieuse de garder un point d'attachement dans ce pays de mer.

Notre culture est diversifiée et intégrée et cependant, en pleine mutation par les changements sociaux, familiaux, économiques, environnementaux.

De nos jours, il n'y a plus de barrières territoriales pour ce type de phénomènes que nous partageons à plus petite échelle avec toutes les régions du Québec, qu'elles soient urbaines, semi-urbaines, rurales, nordiques ou maritimes.

LA RESPONSABILITÉ

Nous faisons partie au Québec d'une société évoluée, culturellement forte, ouverte sur le monde, affirmant sans complexe sa manière de parler, d'être et de créer. La culture était revendiquée comme un droit au début du 20^e siècle. Elle s'est muée en conquête.

Partout dans le monde, notre identité culturelle est connue et reconnue. Pays francophone d'Amérique, le Québec se différencie et porte un message original et authentique. On compte de nombreuses réussites sur la scène internationale de gamins qui ont été dans nos écoles. Il faut garder la barre à la hauteur des acquis et du travail accompli.

L'État québécois a joué un rôle clé dans cette évolution. Avec les artistes, les journalistes, les écrivains, les institutions scolaires, il en a été l'inspirateur, très souvent le moteur. Au cours des dernières décennies, il a convié les administrations publiques locales à y participer en tant que partenaires de premier plan.

C'est pourquoi le principe de la *responsabilité* devrait inspirer maintenant nos actions à la fois collectivement et individuellement.

Ce principe devrait aussi nous guider dans l'examen des rôles et missions de chacun des nombreux acteurs et mandataires publics de la culture, incluant les citoyens eux-mêmes et les attentes que l'on formule à leur endroit.

L'INNOVATION, L'INGÉNIOUSITÉ

Nous partons du principe que les différentes communautés territoriales devraient contribuer à l'ensemble en portant un projet culturel différencié, authentique, qui leur ressemble et qui serait basé sur leurs forces et leurs potentiels.

Les concepts d'urbanité et de ruralité nous semblent aujourd'hui dépassés. À preuve, le projet de loi n° 83, un nouveau statut administratif qui nous convient parfaitement, prend en compte notre insularité et les particularités qui s'y rattachent.

Concrètement, c'est pour nous un canevas d'opportunités que nous aurons pour tâche de tisser en collaboration avec la province de Québec. C'est en même temps un bon point de départ pour examiner nos tâches et nos responsabilités, les services que nous souhaitons maintenir ou développer, les projets que nous pouvons porter. C'est enfin une belle occasion d'examiner notre manière de travailler, de communiquer, de partager nos connaissances et nos expertises, d'être plus efficaces.

On n'a qu'à penser ici à nos réserves écologiques, à la gestion des usages sur les terres publiques, à l'évolution du cadre bâti et à la protection du patrimoine, à la pérennité des activités agricoles et au développement de nouveaux produits du terroir, aux sites à valeur archéologique — terrestres et maritimes —, à la pérennité de notre industrie touristique, au dynamisme de nos écoles, à l'attractivité de notre territoire et à la démographie, et à tant d'autres sujets qui induisent un travail concerté des partenaires publics.

Voici quelques exemples d'éléments qui peuvent être très contraignants :

- le manque de concordance des programmes fédéraux et provinciaux (le calendrier du développement);

- le mode de participation par appels de projets ponctuels et imprévisibles, concurrentiels entre différents types de promoteurs;
- la surveillance et le respect des différents cadres juridiques superposés (notamment les différents niveaux de protection du patrimoine, les règles sur l'aménagement du territoire, les règles d'environnement);
- la durée limitée des plans et des ententes qui augmente le temps de gestion;
- les suivis sur le terrain et la non-reconnaissance du travail des administrations locales en l'absence d'intervenants provinciaux;
- le manque d'information en temps réel ou opportun;
- le cloisonnement des expertises, de certains processus de décision.

Ce principe d'innovation devrait stimuler des changements dans notre manière de gérer les dossiers culturels lorsque nous travaillons ensemble à réaliser chacun un aspect différent d'une même mission. Les moyens de communication du 21^e siècle devraient nous permettre de faire des pas de géant dans ce domaine. Mais avant tout, c'est un changement des mentalités et des habitudes dont il s'agit. La culture devrait figurer à l'avant-garde des modes de gestion dans la province et servir d'exemple.

Ainsi, nous croyons que le temps n'est pas tant à définir ce qu'est la culture québécoise et à philosopher sur la question, si l'on peut dire. Après une cinquantaine d'années d'intervention par le secteur public, un cadre pragmatique, précis et efficace serait tout à fait le bienvenu.

LE CARACTÈRE ESSENTIEL DE LA CULTURE

Le cahier de consultation (page 10) parle d'un « élément fondamental du développement des sociétés », ce sur quoi nous sommes d'accord.

Nous suggérons de nous en tenir à la définition de l'UNESCO qui fait aujourd'hui le plus large consensus.

« La culture est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. »

C'est ainsi que l'on conçoit généralement la culture comme étant une valeur fondamentale, un bien collectif inaliénable.

Par ailleurs, cette définition englobe bien les questions et les préoccupations sociétales de notre siècle.

L'ENGAGEMENT RENOUVELÉ DE L'ÉTAT : ACCÈS, ÉQUITÉ, PARTICIPATION

Grandes et petites entreprises, fondations et mécènes, géants internationaux des technologies et des communications, échanges démultipliés, situation économique, démographie, tant d'éléments ont un effet sur notre culture et sur la manière avec laquelle elle évoluera pendant ce siècle.

La mission de l'État se distingue de celle des autres acteurs culturels. Il est le garant de l'accès et de l'équité en matière de culture.

Nous croyons que nous devons resserrer notre mission sur ces valeurs fondamentales, tenant compte de la complexité du travail à accomplir, de la nécessité d'intégrer davantage nos interventions, de la diminution des effectifs, de la réduction des dépenses et d'un retrait de l'État québécois des différents territoires, retrait qui s'accroît depuis une vingtaine d'années.

Un tel chantier serait des plus appréciés après la présente période de consultation, et nous serions heureux d'y être conviés.

L'AFFIRMATION DU CARACTÈRE FRANCOPHONE DU QUÉBEC

Historiquement, nous n'avons jamais eu l'occasion de discuter avec le MCC du Québec de ces questions qui pourtant nous touchent de près.

Nous avons toujours maintenu des liens d'amitié avec nos voisins du Golfe et aussi avec le peuple inuit, mais il nous semble que ce chapitre pourrait être revitalisé par le biais justement de cette Communauté maritime unique au Québec.

L'archipel serait un excellent levier pour des projets en lien avec la science, le tourisme, l'environnement, les changements climatiques, l'immigration, l'emploi. Là aussi, il faudrait ancrer nos interventions en culture dans le 21^e siècle et dans le développement durable.

LA RECONNAISSANCE ET LA VALORISATION DES CULTURES AUTOCHTONES

Avant de reconnaître, il serait bon de connaître. Il devient impératif d'inscrire cette valorisation aux programmes scolaires et dans nos projets culturels nationaux.

LA RECONNAISSANCE DE LA DIVERSITÉ

Cette reconnaissance doit aussi s'incarner dans les programmes scolaires, dans la production culturelle nationale, dans les médias, notamment pour les nations autochtones, les Acadiens du Québec et les communautés ethnoculturelles.

Nous devrions être capables aujourd'hui de négocier avec une telle complexité qui est avant tout une richesse.

LA PROTECTION DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DE LA LIBERTÉ ARTISTIQUE

Cette notion, comprise comme un droit absolu, et sans le contrepois de la responsabilité, ne fait guère de sens. En d'autres termes, nous ne pouvons pas communiquer dans l'espace social comme si nous formions une communauté homogène au consensus très large.

Toute idée doit pouvoir être discutée publiquement dans une société avancée comme le Québec. Simplement, de nos jours, il faut adapter le message au médium choisi; être conscients du rayonnement et des effets produits.

2

Évolution des domaines de la culture et des communications dans un environnement numérique en transformation

Notre époque commande des apprentissages différents de ceux d'autrefois.

Localement, nous devons rehausser nos capacités, à commencer par nos infrastructures numériques qui ne sont toujours pas au point et qui coûtent plus cher ici que dans le reste du Québec. C'est devenu au fil des ans un véritable handicap au développement.

Il faudrait aussi moderniser et équiper nos institutions, nos écoles et nos bibliothèques (principales institutions culturelles des villes). Ce sont des lieux d'intégration des technologies, d'apprentissages et d'échanges. C'est là où la culture doit être la plus accessible.

L'espace numérique permet de compiler des quantités impressionnantes de données, de manière à ce qu'un savoir dormant s'active et soit utilisable en temps réel.

Prenons par exemple notre projet « Paysage » qui vise à combiner et à intégrer nos connaissances sur une plateforme unique permettant, entre autres, de modéliser en 3D les interventions sur notre territoire. Un tel outil peut être utilisé en gestion, en communication, dans la mise à niveau des connaissances, comme outil de médiation culturelle et de sensibilisation.

Prenons par exemple nos collections de folklore qui sont éparpillées, inaccessibles et souvent conservées hors de notre territoire. Petit à petit, nous développons une expertise en ce domaine, mais nos progrès vont trop lentement.

Nous sommes les meilleurs interprètes de notre propre culture bien que la diffusion soit aujourd'hui hors de contrôle dans l'espace numérique.

Nous devons développer aussi des applications et contenus culturels sur le Web et rentabiliser leur accès par des verrous appropriés, outils dont nous ne disposons pas actuellement.

Cette expertise, mainmise du secteur privé, est souvent hors de notre portée. Un programme de développement d'une expertise publique assortie de formations pour nos employés serait des plus utiles.

3

Le rapport du citoyen à la culture : patrimoine, pratiques culturelles, médiation

Le citoyen participe à la vie culturelle en entrant par diverses portes : son histoire, sa mémoire, sa sensibilité, ses loisirs.

Nous avons plusieurs projets en marche qui touchent de près la médiation, le loisir et les pratiques culturelles chez nos concitoyens.

Toutefois, mis à part notre musée régional rénové récemment, nos espaces et nos équipements publics sont tous désuets. Chaque année, il devient de plus en plus difficile de maintenir des programmations culturelles accessibles et variées, répondant aux besoins exprimés par nos concitoyens et aux exigences de notre temps.

Les projets d'immobilisation évoluent très lentement, notamment parce qu'ils sont concurrents avec les autres programmes d'infrastructures, et que l'on doit choisir.

Des programmes stables, réservés à la culture et aux administrations locales, des programmes concordant avec ceux du gouvernement fédéral, aideraient grandement.

De même, si nous élaborions ensemble et en amont un plan de réalisation, sur plusieurs années, et que nous devions respecter ce plan, hors le calendrier politique, ce serait une petite révolution.

4

La langue française et la diversité ethnoculturelle

Pour les Acadiens que nous sommes, le français n'est pas négociable. C'est le véhicule commun de la culture.

Ceci dit, il faut donner accès à tout le monde, agir de manière responsable, y mettre le prix et les efforts.

Langue commune ne signifie pas que l'on doive pratiquer l'homogénéité ou une forme d'élitisme qui discrimine une partie de la population. Il serait bien de pratiquer cette langue de manière inclusive.

En ce qui concerne l'intégration des nouveaux arrivants, le Québec des régions, à très forte majorité francophone, serait aussi un excellent levier. Il s'agirait de considérer à nouveau ces vastes régions

comme des terres d'accueil et de travail, ce qu'elles ont été la plupart du temps dans notre histoire. Tout le monde en bénéficierait.

5

Le développement culturel des nations autochtones

La situation actuelle, si l'on se fie aux témoignages de ceux qui vivent et travaillent au sein de ces communautés, commande une action résolue, en profondeur et portant sur plusieurs années.

Cette action devrait justement s'appuyer sur la culture et le développement durable, sur les principes de responsabilité et d'innovation en matière d'intervention et de gestion, à l'instar du reste du Québec.

S'il faut peut-être commencer par une tribune à part pour mieux décortiquer les priorités, il serait bien d'envisager à terme une démarche inclusive. L'isolement n'est jamais une bonne chose, pour aucune communauté, nous le savons bien.

6

L'action internationale et les relations intergouvernementales

Comme nous l'avons dit précédemment, nous serions heureux de participer à la tenue d'un « Forum Acadie-Québec » regroupant les francophones du golfe du Saint-Laurent et de l'Atlantique, et ceux de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Cette activité nous donnerait l'occasion de relever ce qui nous caractérise, ce qui nous rassemble et forge notre identité culturelle, dans le but de mettre en œuvre des projets innovants qui impliquent les gens et aident au développement durable de cette vaste région.

7

La gouvernance et le financement

Nous n'avons cessé en fait d'évoquer ces questions tout au long de ce mémoire. Elles sont sous-jacentes dans un grand nombre de préoccupations que nous avons exprimées.

Nous croyons que la présente consultation, bien que fort valable, devra être complétée par du travail concret réunissant les intervenants publics.

Déterminons précisément sur quels éléments nous sommes partenaires dans la réalisation d'une même mission.

Le meilleur projet culturel pour le Québec est celui que nous élaborerons ensemble, celui que nous porterons conjointement.